

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-MEANNE

EXTENSION DU CIMETIÈRE

Tulle, le 9 mars 2022.

Rédigé par Sandra Nicolle, Paysagiste/Urbaniste OPQU, CAUE 19.

Préambule

Les élus de la commune de Saint-Martin-la-Méanne souhaitent avoir un conseil concernant un projet d'agrandissement du cimetière sur un terrain attenant. Une rencontre sur le site a été organisée le 1^{er} mars dernier.

Étaient présents : Monsieur Pair, Maire, Madame Stefanini-Meyrignac, Première Adjointe, Madame Nicolle, Paysagiste/urbaniste et Mademoiselle Ventura, Stagiaire au CAUE 19. Le présent document reprend les différents points évoqués sur place.

1. Description générale

Le cimetière actuel de Saint-Martin-la-Méanne est situé au Sud-Est du bourg, sur un replat, isolé, cerné de prairies puis de zones boisées, le long de la route qui mène au village de Lavastrou. Un vallon l'isole du bourg. C'est un espace clos par un mur de cloture en moëllons de granit. Ce mur soutient le cimetière, installé sur une plateforme plane, sablée. Les allées sont axées sur une croix située contre le mur du fond. Un large portail et un portillon de même facture, récents, sont dans l'axe de la croix, à l'opposé.

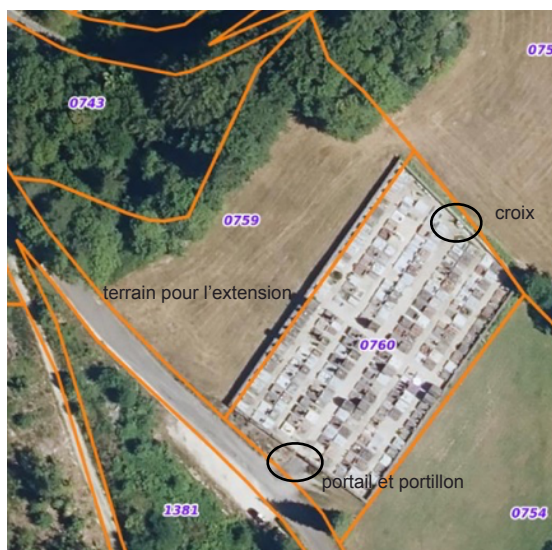
Le cimetière présente ainsi une composition très géométrique avec quatre carrés clairement définis. Des allées secondaires redivisant ces carrés.

Le cimetière se situe en limite du périmètre de 500 mètres autour d'une croix inscrite au titre des Monuments Historiques. Le terrain concerné par l'extension est dans ce périmètre mais il n'est pas en covisibilité avec la croix qui est implantée de l'autre côté du bourg.

Une zone de stationnement, simplement sablée, est située le long de la route, à droite du cimetière.



Vue du cimetière actuel, photo CAUE 19.



Plan cadastral sur une photo aérienne, source géoportail.





Emplacement du cimetière sur un extrait de la carte IGN, source géoportail.



Vue sur le terrain acquis pour l'extension, photo CAUE 19.

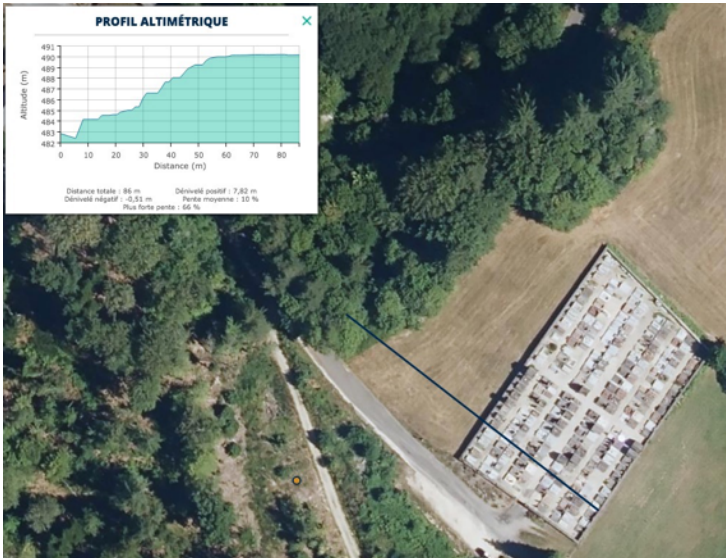


2. Le terrain acquis pour l'extension

Il s'agit d'une grande parcelle (759) actuellement en prairie soutenue par un talus abrupt dont la crête est partiellement composée de feuillus et d'un conifère plus important. Sur la partie haute, le cimetière actuel et son haut mur de soutènement domine le site.

Le terrain est en continuité avec une autre parcelle (758) située à l'arrière du cimetière existant. Les deux parcelles sont fauchées régulièrement. Il n'y a pas de servitude de passage, l'autre parcelle (758) pouvant avoir un autre accès.

La parcelle identifiée pour créer l'extension présente une forte déclivité le long du cimetière actuel puis une partie qui semble plus plane sur le bas du terrain. Le profil altimétrique présente au niveau de la coupe un dénivelé de 6 mètres inégalement réparti.



Profil du terrain, source géoportail.

3. Souhait des élus

Les élus de la commune envisagent l'extension avec une ambiance différente du cimetière actuel dont les allées sont sablées et les tombes alignées.

Ils souhaitent avoir un espace paysager arboré, dans lequel ils déplaceraient l'espace cinéraire (columbarium et jardin du souvenir) actuellement au fond du cimetière.

4. Préconisations

Plusieurs points ont été abordés :

- La déclivité importante du terrain
- La surface de la parcelle identique à celle du cimetière actuel
- L'entretien du futur site
- Le système de clôture (hauteur minimale imposée : 1,5 m)
- La création possible d'une aire de stationnement
- La liaison entre les deux cimetières
- La question du nombre de places (à définir)

En fonction de ces différents paramètres, plusieurs scénarios sont envisageables.

L'extension peut ne se faire que sur une première partie du terrain dans un premier temps.

L'idéal serait aussi de laisser le talus, le long du cimetière actuel, à l'extérieur de la future extension et de le traiter comme un parc arboré. Cet espace tampon permettrait de séparer les deux cimetières qui auront un aspect et des ambiances très différentes.

Le cimetière peut être implanté en retrait de la route, la bande le mettant à distance pouvant servir d'espace de stationnement. Un muret bas en granit, côté route, peut venir rappeler le mur du cimetière actuel et qualifier l'entrée. Ce muret peut s'accompagner d'une haie végétale, de quelques arbres... Un portail identique à celui existant (récent) pourrait être choisi.

Une ouverture est à créer au niveau du mur de soutènement du cimetière actuel pour permettre une liaison piétonne entre les deux sites. Un seul espace, actuellement sans concession, semble envisageable pour cette liaison.

L'espace cinéraire peut être installé à l'entrée, avec un aménagement contemporain ou bien implanté sous le couvert arboré, en limite boisée du terrain, à l'aplomb de la rupture de pente.

Les deux columbariums existants peuvent être séparés par un jardin du souvenir (dispersion des cendres) plus généreux, composé d'un tapis d'arbustes bas (bruyère?).

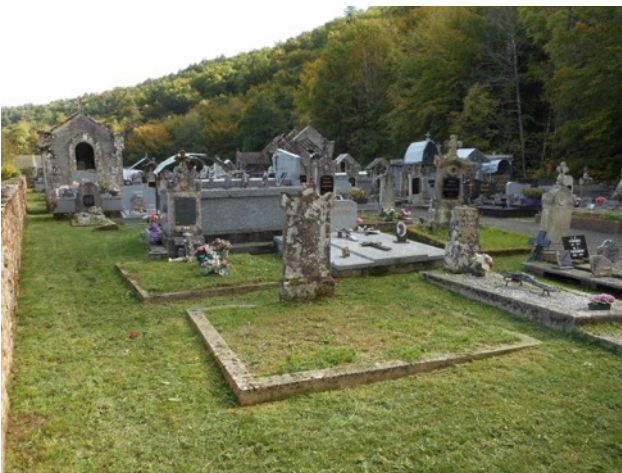
La clôture peut être de facture très simple pour rester la plus discrète possible. S'il n'y en a pas au niveau de la rupture de pente, les visiteurs devront être maintenus à distance pour éviter des chutes éventuelles.

En fonction du nombre de concessions, elles seront plus ou moins proches, donnant à l'ensemble un aspect paysager. Les espaces résiduels restent enherbés.



Schéma de principe, document CAUE 19.

2- Images de référence



Cimetière ré-enherbé de Lanteuil, photo CAUE 19.



Cimetière ré-enherbé de Madrange, photo CAUE 19.





Cimetière paysager d'Egletons, photo CAUE 19.



Espace cinéraire de Meymac, photo CAUE 19.



Espace cinéraire de Gioux (23), photo CAUE 23.



Cimetière paysager de Bressuire (79), photo CAUE 79.



Cimetière paysager du Mont-Dore.



Cimetière paysager de Souché, Niort.

